



Mamie cherche étudiante pour partager son logement

En Isère, une cinquantaine de personnes âgées partagent leur logement avec un étudiant. Lancée par le Conseil général, l'initiative rencontre un succès croissant.

Suite à une chute, et après une nuit entière sans pouvoir se relever, Maria 88 ans, habitante

de Fontaine dans l'agglomération grenobloise, ne se sentait plus en sécurité dans son appartement. C'est sa fille Marie-José qui lui a soufflé l'idée de partager son toit avec une étudiante. Depuis la rentrée 2009, elle accueille chez elle Sarah, une jeune fille de 21 ans originaire de La Côte-Saint-André qui prépare une licence d'anglais à l'Université Stendhal sur le campus de Saint-Martin-d'Hères. L'étudiante occupe une chambre gratuitement. En contrepartie, elle tient compagnie à Maria et lui donne 45 euros par mois

pour couvrir les frais de gaz, d'eau et d'électricité.

En Isère, la cohabitation des personnes âgées avec des étudiants connaît un succès grandissant. De 11 binômes en 2005 à 50 aujourd'hui, ces ménages peu ordinaires se sont multipliés. Le principe a été lancé en 2005 par le Conseil général à partir d'un double constat. « *D'un côté, des personnes âgées souffrent de solitude. De l'autre, des étudiants galèrent pour trouver un toit* », souligne Gisèle Perez, vice-présidente du Conseil général chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées, à l'initiative du projet. « *L'objectif est de tisser de nouveaux liens entre les générations.* »

Concrètement ? La personne âgée propose une chambre de 10 m² minimum équipée de toutes les commodités. En échange, l'étudiant, en plus d'une participation financière, s'engage à rendre de menus services, comme faire ses courses, lui tenir compagnie ou réchauffer son repas, sans se transformer en assistant de vie.

Une solution très intéressante. Le Conseil général a confié la gestion du dispositif à l'association Dispositif Inter-Génération Isère (Digi), chargée de repérer les bons profils et de les mettre en relation. « *Nous sommes très sensibles au projet et à*

>> Questions à



Gisèle Perez, vice-présidente du Conseil général chargée de la solidarité avec les personnes âgées et les personnes handicapées

« Favoriser l'entraide entre les générations »

■ Depuis 2004, vous encouragez les personnes âgées à héberger un étudiant. Pourquoi ?

26 000 personnes de plus de 75 ans vivent en Isère. Beaucoup sont seules et ne veulent pas pour autant quitter leur domicile. D'un autre côté, l'accès au logement pour les étudiants est un parcours du combattant en raison de l'insuffisance de l'offre et de l'explosion du prix des loyers. Cette solution est intéressante, à la fois pour les personnes âgées qui retrouvent une compagnie, une présence la nuit, une utilité sociale. Et pour les étudiants qui arrivent ainsi à se loger à moindre coût.

■ Cette expérience est-elle unique en France ?

L'Isère est l'une des premières expériences lancées en 2005, et le seul Conseil général à l'avoir mise en œuvre.

la motivation de l'étudiant, rappelle Françoise Colombelle, coordinatrice de l'association. Il n'y a pas de loyer, mais un certain nombre de règles à respecter. Il faut rendre service et faire preuve de discrétion. De son côté, la personne âgée doit avoir une certaine autonomie. » Une belle aventure humaine qui donne à chacun un grand sentiment d'utilité. ■

Annick Berlioz

Contact : Digi 1, place de Metz à Grenoble. 04 76 03 24 18

Comment fonctionne la cohabitation ?

Personne âgée

Etudiant

Qui est concerné ?

● Les 60 ans et plus, valides, résidant dans l'agglomération grenobloise et ses environs.

● Les étudiants inscrits dans une université ou une école iséroise.

Les engagements respectifs :

● Adhésion de 175 euros à l'association DIGI.

● Adhésion de 175 euros à l'association DIGI.

● Proposer un hébergement correct : chambre de 10 m² minimum avec lit, bureau et système de rangement.

● Participation de 45 euros par mois pour couvrir les frais.

● Signer une convention et une charte où sont listés les différents services qui seront demandés à l'étudiant.

● Signer une convention et une charte avec la personne âgée et la respecter.